

Syndicat de Chasse lot 602

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition de l'année 2022/2023 du Syndicat de Chasse du lot 602 peut être consulté pendant 15 jours du 11 juillet au 25 juillet 2022 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : Mandy.Manternach@schifflange.lu

Secrétaire-trésorier : Mandy Manternach, B.P 11 L-3801 Schifflange